



Déclaration préalable à la CAPA Recours Rendez-vous de Carrière

30 janvier 2020

Nous sommes réunis aujourd'hui, dans la sérénité, pour examiner les recours des collègues sur leurs rendez-vous de carrière. C'est un moment important qui permet une évolution et, surtout, une valorisation du travail des collègues. Valorisation d'autant plus importante qu'elle est trop rare dans une profession qui va mal et peine à recruter, faute d'attractivité.

Il est donc regrettable que cette valorisation n'ait pas vraiment été au rendez-vous. En groupe de travail, nous avons vu défiler de trop nombreux collègues qui rendaient compte de leur incompréhension face à des avis « satisfaisant » ou un « à consolider » alors que leur investissement est flagrant. Ils ont en effet compris que, derrière leur apparence faussement bienveillante, ces avis ont une toute autre signification. Le Sgen-CFDT apprécie certes la transparence que le système de grille a permis d'introduire. En revanche, nous regrettons qu'il ait simplement permis de rendre les injustices visibles, au lieu de nous donner les moyens de les corriger.

Nous constatons également avec plaisir que le nombre de recours cette année a baissé. Il semble y avoir plus de cohérence que l'année passée entre les appréciations et l'avis final.

Cependant, il persiste des situations que nous ne pouvons que dénoncer :

Au niveau pratique, tout d'abord nous constatons que des collègues ne sont toujours pas visités. Même si ce nombre a considérablement baissé par rapport à l'année dernière, il est regrettable que le ministère ne se donne pas les moyens pour un système d'inspection plus juste et régulier. On regrette d'ailleurs que le délai entre l'annonce de l'inspection et sa date soit passé d'un mois à deux semaines, ce qui ne permet pas une préparation optimale de cet instant important que représente le rendez-vous de carrière.

Toujours au niveau pratique, on regrette les problèmes d'anticipation d'avis qui auraient dû être changés avant la saisine de CAPA mais que l'on a vu passer en GT, en contradiction avec les règles négociées avec l'administration.

Au niveau de l'évaluation elle-même, on regrettera que la transparence permise par les grilles ne se retrouve pas toujours dans les avis. On a trop vu passer, en langue en particulier, des appréciations jargonisantes et opaques qui ne permettent pas à nos collègues de comprendre les appréciations qui leur ont été données. Nous nous efforçons tous de réaliser des appréciations claires et compréhensibles pour nos élèves. On est donc en droit d'attendre la même chose de ceux qui nous évaluent.

Toujours au niveau de l'évaluation, on a trop de fois constaté des disparités entre l'avis de l'IA-IPR et celui du ou de la Chef.fe d'établissement. L'évaluation croisée est sensée permettre la temporisation et la nuance, pas générer des aberrations dignes de Janus.

Finalement, on retiendra le trop grand nombre de situations où les collègues se sentent victimes de l'arbitraire et de l'injustice. Bien sûr, et nous en connaissons, il existe de nombreux inspecteurs et chefs d'établissement bienveillants, qui prennent vraiment la peine d'explicitier et de motiver leurs appréciations. Mais il y a encore trop de situations opaques, et absurdes. Or, à une époque où la revalorisation des salaires est un serpent de mer sans cesse agité et repoussé, la reconnaissance, au moins symbolique, de l'investissement et du travail accompli est un besoin crucial de nos collègues.

Il est bon de s'en rappeler à l'heure de la réforme de la fonction publique. Car celle-ci, en plus de retirer aux CAPA la possibilité de corriger les erreurs de l'administration, va très largement faciliter les possibilités de démissions. Il va devenir de plus en plus difficile de convaincre les gens de travailler dans l'éducation...

Nous vous remercions pour votre écoute et pour les documents fournis.

Catherine BOUTILLER et Romain DUHAUSSAY, élu.es Sgen-CFDT à la CAPA des certifiés